



## CHARTE ETHIQUE RELATION ENTREPRISE

Trees-Everywhere place la durabilité au cœur de sa mission de reforestation dense et variée et souhaite construire une relation de long terme avec ses clients entreprises partenaires.

La charte éthique de Trees-Everywhere est directement inspirée des règles de bonne conduite édictées par l' ADEME en novembre 2019 :

- **Règle 1: Etablir un bilan des émissions GES, réductions et compensations et le rendre public.**

*Trees-Everywhere est très vigilant au respect par ses entreprises clients de leurs étapes Mesurer, Réduire et Compenser. Trees-Everywhere s'informe sur leurs efforts de réduction, qu'ils soient **réels et suffisants** et effectués en amont de l'initiative de captation par la reforestation dense et variée.*

- **Règle 2 : Choisir des projets de compensation labellisés.**

*La double démarche de certification carbone et biodiversité constitue un élément central de l'accompagnement proposé par Trees-Everywhere.*

- **Règle 3 : Privilégier des projets présentant des approches « développement durable ».**

*Trees-Everywhere propose des projets de captation carbone, en **solution naturelle durable de reforestation** sur des sols inutilisés ou dégradés. Notre modèle de plantation reproduit les conditions naturelles de forêt primaire, facteur de biodiversité de faune et de flore, et il est demandé aux propriétaires des terrains plantés un engagement de ne pas couper les arbres pendant au moins 30 ans.*

- **Règle 4 : Définir une juste combinaison de projets soutenus sur le sol national et de projets soutenus à l'international.**

*Beaucoup de projets étant menés à l'international, Trees-Everywhere a choisi d'effectuer sa mission en **priorité sur le sol français** afin de construire une proximité avec les parties prenantes de ses clients entreprises.*

- **Règle 5 : Communiquer de manière responsable.**

*Trees-Everywhere s'engage pour elle-même, et recommande à ses clients, une **communication fiable, précise et sincère** sur les projets de reforestations menés. L'objectif d'une bonne communication est d'éviter toute confusion.*

*Pour plus d'informations, consultez : <https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2019/11/Note-positionnement-compensation-ADEME-nov-2019.pdf>*